**Modèle de pacte d’associés de SCI**

**Entre les soussignés :**

* Nom et prénom, nationalité, situation matrimoniale, régime matrimonial, domicile et profession du 1ersignataire du pacte
* Nom et prénom, nationalité, situation matrimoniale, régime matrimonial, domicile et profession du 2e signataire du pacte
* Nom et prénom, nationalité, situation matrimoniale, régime matrimonial, domicile et profession du 3e signataire du pacte

**Il est d’abord rappelé ce qui suit :**

Les soussignés sont associés de la société (préciser la raison sociale, la forme juridique, le montant du capital, l’adresse du siège social, le numéro d’immatriculation et le lieu d’immatriculation au RCS).

* Nom du 1er signataire du pacte détient ………….. parts du capital de cette société.
* Nom du 2e signataire du pacte détient ……………… parts du capital de cette société.
* Nom du 3e signataire du pacte détient …………….. parts du capital de cette société.

**Il a été arrêté et convenu ce qui suit :**

Le présent pacte est conclu par les associés soussignés pour une meilleure gestion de leurs intérêts communs.

**Article I : Durée du présent pacte**

Ce pacte est établi pour une durée de …………… années (à compter de la date d’immatriculation au RCS de la société citée ci-dessus/à compter de la signature du pacte par les parties).

Des modifications pourront cependant être effectuées par les signataires s’ils les jugent nécessaires.

**Article II : Clause relative à une cession de parts sociales**

Dans le cas où l’un des associés signataires de cet acte envisage la cession ses parts SCI de capital, en totalité ou en partie, il s’engage à les proposer en priorité aux autres associés signataires. Ces derniers disposeront d’un délai de …………………. semaines pour répondre à l’offre de l’associé cédant. Une fois ce délai dépassé, ce dernier pourra céder ses parts à un tiers en suivant les conditions prévues par les statuts SCI.

En cas d’accord, le prix sera défini après évaluation des parts par un expert-comptable choisi d’un commun accord par le cédant et le cessionnaire.

**Article III : Vote de certaines résolutions lors des assemblées générales extraordinaires**

La présence des associés signataires du présent pacte ou de leur représentant à l’assemblée générale extraordinaire est obligatoire lors du vote d’une résolution autorisant le gérant de la société à donner une caution simple ou solidaire de la société afin de garantir les engagements d’un tiers. Le vote de ce type de résolution ne doit se faire qu’à l’unanimité.

Dans le cas où le gérant sollicite le vote d’une résolution l’autorisant à faire un emprunt dépassant le montant de ……………… euros pour le compte de la société, la présence de tous les signataires de ce pacte ou de leur représentant à l’assemblée générale SCI est obligatoire. Le vote de ce type de résolution n’est validé qu’avec une majorité des deux tiers.

Cela est aussi valable pour la requête du gérant auprès de l’assemblée générale extraordinaire sur le vote d’une résolution l’autorisant à faire un investissement dépassant le montant de …………….. euros.

**Article IV : Clause d’information**

Dans le cas où le gérant de la société propose le vote d’une résolution visée à l’article III, les signataires du présent pacte s’engagent à collecter toutes les informations nécessaires pour être en pleine connaissance de cause au moment du vote. Dans le cas d’une résolution autorisant le gérant à donner la caution de la société afin de garantir les engagements d’un tiers, les signataires sont tenus de se renseigner sur la solvabilité et l’honorabilité du tiers.

Par ailleurs, dans le cas où le gérant sollicite l’autorisation de faire un emprunt en SCI ou un investissement dépassant les montants prévus dans l’article III, les signataires doivent collecter les informations permettant d’évaluer précisément la rentabilité de l’investissement ou de l’emprunt proposé.

**Article V : Clause de non-concurrence**

Les signataires du présent acte sont soumis à une interdiction de :

* Participer au capital d’une société concurrente (préciser la dénomination sociale de la société) ;
* Exercer ou de conclure un contrat de collaboration avec une entreprise concurrente.

**Article VI : Clause de confidentialité**

Le présent pacte doit rester confidentiel et chaque signataire s’engage à garantir cette confidentialité en ne communiquant pas le contenu, excepté dans l’un de ces cas :

* Consentement des autres associés signataires ;
* Obligation légale ou réglementaire.

**Article VII : Droit applicable et juridiction compétente**

Le document étant soumis au droit français, toute contestation pouvant survenir dans le cadre de l’exécution du présent contrat relève de la compétence des tribunaux dont dépend le siège social de la société.

Ce pacte est fait en … exemplaires, le ………………… à ………………

Nom du signataire              Nom du signataire                   Nom du signataire

Signature                       Signature                          Signature